

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 14 Décembre (14/12/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Maïté GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

26 – 14 Décembre 2015

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – ANIMATION DU DISPOSITIF- PROLONGATION D'UNE ANNEE SUPPLEMENTAIRE (5^{EME} ET DERNIERE ANNEE : PERIODE DU 21 MARS 2016 AU 21 MARS 2017) – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

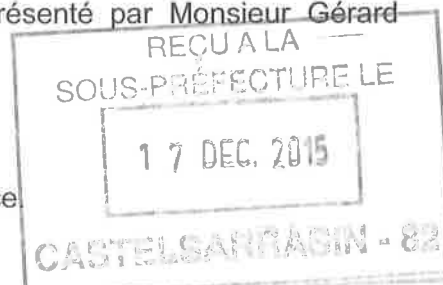
VU le Code des marchés publics,

VU la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche OPAH,

VU la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

VU la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la signature de la convention OPAH et à l'affermissement de la première tranche conditionnelle,

VU la délibération n° 16 du 22 novembre 2012 relative à l'affermissement de la deuxième tranche conditionnelle,



VU la délibération n° 7 du 28 novembre 2013 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle 3,

VU la délibération n° 7 du 20 novembre 2014 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle 4, correspondant à une année supplémentaire du dispositif de l'OPAH,

CONSIDERANT que le marché portant réalisation d'une étude pré-opérationnelle et mission d'animation en vue de la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) comprend une tranche ferme et 5 tranches conditionnelles,

CONSIDERANT, que l'exécution de chaque tranche conditionnelle est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur, conformément à l'article 72 du code des marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre la démarche d'amélioration de l'habitat en centre-ville, pour une année supplémentaire, correspondant à la dernière année du dispositif,

CONSIDERANT les différentes aides ou primes qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour accompagner cette deuxième et dernière année de prolongation, ainsi que les enveloppes budgétaires suivantes (montants inchangés par rapport à l'année précédente) :

- **Aides à destination des propriétaires occupants (PO) :**

- Aide complémentaire à la subvention de l'ANAH de 15% à destination des PO très modestes, de **5%** pour les PO modestes venant s'ajouter à l'aide versée dans le cadre du programme « Habiter Mieux » mentionnée ci-dessous,
- Prime complémentaire à l'aide versée dans le cadre du programme "Habiter Mieux", d'un montant de **1 000 €** pour les PO très modestes, et de **250 €** pour les PO modestes, représentant un estimatif de 26 logements PO. Pour ces 2 subventions, le budget prévisionnel de la commune s'élèvera à la somme de **39 150 €**.
- Prime pour les accédants à la propriété dans le périmètre de l'OPAH, d'un montant de **1 500 €** par logement PO ayant des revenus inférieurs aux plafonds de ressource PLS, représentant un potentiel de 5 logements et un budget prévisionnel pour la commune de **7 500 €**.

- **Aides à destination des propriétaires bailleurs (PB) :**

- Aide complémentaire à celle de l'ANAH pour le financement des travaux de réhabilitation des logements à loyer conventionné social ou très social à hauteur de 5% dans la limite :
 - o de 1 000€ HT/m² de travaux et de 80m² de surface utile par logement, concernant 13 logements et un budget prévisionnel pour la Commune de 30 950 € dans le cadre des travaux lourds, des logements indignes ou très dégradés,
 - o de 750€ HT/m² de travaux et de 80m² de surface utile par logement dans le cadre des travaux d'amélioration thermique, de sécurité/salubrité (petite « LHI » - lutte habitat insalubre) et de logements moyennement dégradés.
- Prime pour la sortie de vacance d'un montant de 1 000€ par logement dans le cadre de projets de travaux lourds (insalubres ou très dégradés) concernant un potentiel de 6 logements et un budget prévisionnel pour la Commune de 6 000 €

• Aides à destination des propriétaires occupants et bailleurs :

- Aides façades concernant 11 dossiers pour un budget prévisionnel pour la Commune de 47 000 €.

**Le Conseil Communal,
Après avoir entendu Monsieur Le Maire et délibéré,
A l'unanimité,**

- **DECIDE** de prolonger d'une année supplémentaire l'OPAH,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention,
- **APPROUVE** la mise en place des aides ou primes telles qu'elles ont été présentées
- **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre, l'enveloppe de crédits ANAH, FART (Fonds d'aide à la Rénovation Thermique des logements) et ingénierie nécessaires pour cette dernière année de prolongation,
- **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention pour financer l'animation-suivi
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire** pour signer toutes les pièces administratives et financières relatives à l'opération.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à l'opération ont été inscrits au budget de l'exercice en cours et seront prévus aux exercices budgétaires suivants,
- **DIT QUE** la présente délibération fera en outre, l'objet d'un affichage en Mairie.

Pour copie conforme

Moissac le 17 décembre 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :